

Pour mieux respirer, ne brûlez pas vos déchets verts

Air Extérieur

Pour accompagner le respect de l'interdiction du brûlage des déchets verts, deux brochures « Arrêtez de vous enflammer ! » sont à votre disposition : l'une à destination des particuliers, présentant des solutions alternatives (compostage, broyage, paillage) et l'autre à destination des maires, incitant à la valorisation de ces déchets verts.

Auteurs : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Actualisation en 2022.

Mise à jour de cette
page :
29/01/2026

[Ressources pour
comprendre et
transmettre](#)

Format :
[Article en ligne](#)

Année :
2022

Editeur :
Atmo Auvergne-
Rhône-Alpes

Consulter l'article

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/publications/pour-mieux-respirer-ne-brul...>